



PLANIFICATION TERRITORIALE DES ENERGIES RENOUVELABLES

Concertation citoyenne du 18 Août au 18 Septembre 2023

« La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, met les collectivités au cœur de la planification énergétique en leur permettant de définir des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables (ZAE n R) ».

Promulguée en mars 2023, la loi prévoit que les collectivités territoriales identifient et définissent avant le 31 décembre 2023 les zones d'accélération sur leur territoire.

À l'issu, les zones destinées à recevoir des unités de production d'énergies renouvelables seront inscrites dans les documents d'urbanisme. Aussi, s'agissant d'une anticipation sur la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui sera prochainement engagée par l'Agglomération d'Agen, et parallèlement à l'étude urbaine déjà entreprise par la Commune de Brax, les élus de la commune souhaitent informer et associer les Braxoises et Braxois à cette démarche.

Du 18 Août 2023 au 18 Septembre 2023 vous êtes conviés à formuler vos avis et propositions, concernant la définition et délimitation de la/des ZAE n R(s), en les adressant sur la boîte mail dédiée : BRAX_Enquete-EnR@brax47.fr

Toutes les infos sous le lien <https://www.ecologie.gouv.fr/lancement-du-portail-cartographique-des-energies-renouvelables>



Dans le cadre du développement des énergies renouvelables les élus de la commune de Brax, ont souhaité contribuer au déploiement des EnR par la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur des surfaces déjà artificialisées. Ainsi, la commune a-t-elle entrepris la mise en œuvre d'une ombrière solaire sur le parking du Centre Commercial, en partenariat avec la Sem Avergie. Dans le cadre du renouvellement de la toiture de la Salle Omnisport, la commune étudie par ailleurs la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques, permettant d'assurer l'autoconsommation sur les bâtiments municipaux et/ou la revente d'électricité dans un rayon de 5 kilomètres.

Mais ces dispositions sont bien loin de répondre aux objectifs fixés dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable d'égalité des territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine, qui vise à atteindre 45% d'énergies renouvelables sur le territoire néo-aquitain d'ici 2030.

Aussi, les élus rencontrent des opérateurs et propriétaires avec lesquels ils étudient les projets d'implantation de panneaux photovoltaïques sur du parcellaire privé.

Soucieux de la qualité de leur environnement, de la préservation des paysages et de la qualité de vie des Braxois, les élus souhaitent ouvrir à la discussion l'ouverture d'une partie maîtrisée du territoire communal au photovoltaïque.

En effet, le territoire est le siège d'un nombre déjà important et toujours croissant d'infrastructures diverses d'intérêt communautaire, départemental et national. Les élus, favorables au développement des énergies renouvelables, estiment que le développement des infrastructures EnR ne doit pas à nouveau se faire au détriment des terres agricoles ou des espaces naturels et doivent dans la mesure du possible s'intégrer dans l'existant et à l'échelle d'une commune de la taille de Brax. C'est d'ailleurs le sens de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables qui fait de la planification territoriale une priorité et « *permet un meilleur équilibre territorial dans l'implantation des projets* ».

Ainsi, bien que classée Zone Naturelle dans l'actuel PLUi, les friches résultant de l'exploitation et du comblement d'une partie des gravières de Brax apparaît comme un site approprié, répondant aux différents enjeux.



D'une contenance de près de 6 ha, implantée Chemin de Révignan, la parcelle Sect° ZA n° 0080 présente l'intérêt de n'offrir aucune co-visibilité de nature à affecter le voisinage. Le couvert végétal des parcelles qui le surplombent constitue une barrière visuelle. Par conséquent, sur ce site, des panneaux photovoltaïques pourraient être implantés, sans qu'ils ne constituent une nuisance visuelle.

Ayant engagé une étude urbaine, les élus ont d'ores et déjà entrepris de mener une réflexion sur le développement de la commune de Brax. Les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables et le processus d'élaboration des zones d'accélération des EnR se greffe à cette réflexion.

Les élus de Brax vous remercient par avance pour vos contributions.